

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC REGLEMENT PARTICULIER 4^{ème} COURSE DE COTE VHC DE SEYSSEL – MONT DES PRINCES 16, 17 et 18 mai 2014

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms, le règlement CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE VHC ainsi que les REGLES SPECIFIQUES COURSES DE COTE VHC.

L'Association Sportive Automobile MONT DES PRINCES (Organisateur Administratif) organise les 16, 17 et 18 mai 2014 une épreuve automobile Nationale avec participation étrangère (NPEA) de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

4^{ème} COURSE DE CÔTE VHC DE SEYSSEL – MONT DES PRINCES

Cette épreuve compte pour le Championnat de France de la Montagne des Véhicules historiques de compétition (VHC) 2014 avec le coefficient 2.

Et pour le CHALLENGE INDICE DE PERFORMANCE 2014

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n° N6 en date du 26/02/2014 enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° 76 en date du mardi 18 mars 2014.

Comité d'Organisation

Présidents d'honneur : Monsieur Christian MONTEIL Président du Conseil Général de Haute-Savoie
Monsieur Gilles PILLOUX Maire de Seyssel

Président : Jean-Claude PEUGEOT

Vice-présidents : Jean-Luc ALFERO, Alain BERTHET, Pierre CHIARIGLIONE, Philippe REVILLON

Trésorière : Marie-Paule MUGNIER

Trésorier Adjoint : Pierre VERCHERE

Secrétaire Général : Jean VERRIER

Secrétaire Adjoint : Martine RICK-PLACE

Organisateur Technique : Jean-Claude PEUGEOT, Jean-François MONTMASSON suppléant

Responsable matériel : Jean-Luc BALTHAZARD, Patrick BOUVIER

Responsable commissaires : Jean-François MONTMASSON

Membres : Jacques DAYEZ, Luc LAGIER, Yvan MIRAND, Jean-Pierre AMATE et les bénévoles de l'ASA Mont des Princes

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Epreuves Internationales et nationales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Joël JACQUIOT	Licence n°41730
Commissaires Sportifs	MME Janine GROROD	Licence n°8988
	M. Adrien MERLE	Licence n°171496
Directeur de Course	M. Marc CURRAT	Licence n°5171
Directeurs de Course Adjoint	M. Guy VIGNAND	Licence n°11206

Commissaire Technique spécialisé VH Commissaire Technique adjoint	M. Patrick TERMINARIAS Licence n°18237 M. Alain DELEVAL..... Licence n°1612
Chargé de la mise en place des moyens Suppléant.....	M. JF MONTMASSON Licence n°3842 M. Jean-Claude PEUGEOT.....Licence n°178366
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Jean-François RAVIER Licence n°196469
Chargé de presse Chargé des Commissaires de route Chronométrateurs	M. Jean-Claude PEUGEOT Licence n°178366 M. JF MONTMASSON Licence n°3842 M. Jean-Michel CARRIER..... Licence n°12047 M. Patrick LACAÏLLE Licence n°169934 M. Laurent HENNEBOIS..... Licence n°205961
Observateur	M. (en attente) Licence n° _____
Moyens Informatiques (Classements)	ASA Mont des Princes
Médecin.....	Dr A. HASHEMI
Sécurité Médicale	GIPS 74

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **jeudi 8 mai 2014 à 24 heures**.

Publication de la liste des engagés le **lundi 12 mai 2014**.

Vérifications administratives le **vendredi 16 mai 2014 à 14 heures** ; le **samedi 17 mai 2014 à 8 heures**

Vérifications techniques le **vendredi 16 mai 2014 à 14 heures15** ; le **samedi 17 mai 2014 à 8 heures15**

11H00 – 1^{ère} réunion du Collège des C.S Cantine scolaire. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **samedi 17 mai 2014 à 11H15**.

Briefing des commissaires le **samedi 17 mai 2014 à 11 heures15** sous le chapiteau face à l'école primaire

Essais non chronométrés le **samedi 17 mai 2014 à 12 heures45**.

et le **dimanche 18 mai 2014 de 9 heures à 10 Heures30**.

Essais chronométrés le **samedi 17 mai 2014 à 15 heures20**.

Briefing des pilotes le **samedi 17 mai 2014 à 12 heures15** devant le chapiteau face à l'école primaire.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **samedi 17 mai 2014 à 11 heures15**.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Horaires de fermeture de route :

Samedi 17 mai 2014 : 10H00 – 20H00

Dimanche 18 mai 2014 : 7H00 – 16H00

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le samedi 17 mai 2014 à partir de 17H45
- 2^{ème} montée le dimanche 18 mai 2014 à partir de 10H35
- 3^{ème} montée le dimanche 18 mai 2014 à partir de 13H45

Podium Championnat : le dimanche 18 mai 2014 à 15 heures.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent VHC en parc fermé PODIUM le dimanche 18 mai 2014 à 15 heures.

Remise des prix le **dimanche 18 mai 2014 à 15 heures45**.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 16 mai 2014 de 14 heures à 19 heures et le samedi 17 mai 2014 de 8 heures à 10 heures30 ; lieu Office de tourisme 2 chemin Fontaine 74910 Seyssel
Vérifications techniques le vendredi 16 mai 2014 de 14H15 à 19H15 et le samedi 17 mai 2014 de 8 heures15 à 10 heures45 ; lieu Ecole Primaire de Seyssel

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

voir le règlement "Championnat de France de la Montagne VHC" article 3

3.1P. ENGAGEMENTS

Voir le règlement "Championnat de France de la Montagne VHC" article 3.1

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA Mont des Princes c/o Jean-Claude Peugeot 2 rue de Chanteloup 74940 Annecy le Vieux jusqu'au jeudi 8 mai 2014 minuit.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Le montant des droits d'engagement hors championnat de France est fixé à **200 €**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2014 article 4.1 et règlement particulier VHC article 2P.

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 y compris CLASSIC et VHRS.

4.2P. PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2014

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2014 article 4.3.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2014

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2014

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2014

ARTICLE 10P. PRIX

Voir règlement Championnat de France de la Montagne VHC 2014 articles 10 & 11